

EN BREF

- 05/07/2023** – Assurance « Cat-Nat » : l'EIOPA a publié une [étude](#) visant à éclaircir les raisons du faible recours aux assurances catastrophes naturelles en Europe. Aujourd'hui, seulement un quart des pertes totales sont couvertes.
- 06/07/2023** – Stress test climatique : l'ACPR a lancé le [deuxième exercice de stress test climatique](#).
- 13/07/2023** – Epargne : malgré l'inflation, [le taux du livret A va être maintenu à 3%](#) au lieu de 4,1%. En revanche, il ne sera pas révisé à la baisse avant janvier 2025, permettant d'avoir à la fois de la sécurité, de la stabilité et de la visibilité selon les propos du ministre de l'Economie.
- 18/07/2023** – Label ISR : le comité de ce label d'investissement socialement responsable a transmis au gouvernement sa [proposition de refonte](#) qui devrait aboutir à un label plus sélectif.
- 26/07/2023** – Epargne : [la performance nette de frais des unités de compte a atteint en moyenne 1,3%](#) par an entre 2017 et 2022, une performance inférieure à celle du fonds euros (1,6% entre 2017 et 2022). Malgré cette performance en demi-teinte, l'attrait des épargnants pour les UC reste toujours aussi présent.
- 28/07/2023** – Réchauffement climatique : alors que les catastrophes naturelles liées à la sécheresse ne cessent de croître, [assurer ces dégâts coûte de plus en plus en cher](#), la raison principale étant un prix élevé concernant un risque difficilement anticipable.

Un « délai resserré » pour l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme des retraites

La CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) fait face à un défi de taille avec la mise en application de la réforme des retraites qui [doit être opérationnelle pour le 1er septembre](#).

Pour Renaud Villard, directeur général de la CNAV, de « gros chantiers sont encore en cours » comme celui de la transcription des nouveaux droits introduits par la réforme.

Du côté des syndicats, on évoque également le fait que les agents « naviguent à vue » puisque les textes d'application de la réforme sont publiés au compte-gouttes. Ainsi, certains techniciens de la CNAV craignent que les dossiers les plus complexes comme les carrières longues prennent du retard. L'autre argument souligné par les syndicats pour justifier ces difficultés concerne la mise en place progressive d'un nouveau logiciel, Syrca, qui accentue le retard des dossiers en raison de la formation à ce dernier. Pour le secrétaire CFDT Sécurité Sociale, Guillaume Danard, « la réforme arrive sur un nouveau logiciel qui dysfonctionne ».

Quant à eux, les agents de la CNAV parlent d'une réforme dans un contexte de « fatigue assez généralisée » et d'un « manque d'effectifs ». Pour répondre à cela, 300 CDI viendront épauler les techniciens en charge des dossiers.

Malgré ces difficultés, le directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse se montre confiant. En effet, selon lui, « le délai est resserré, mais c'est jouable ».

Bonnes pratiques en matière de gouvernance des produits d'assurance : l'ACPR publie ses recommandations

L'ACPR a émis en juillet 2023 une [recommandation](#) en matière de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre de la directive européenne de 2016 sur la distribution d'assurance (DDA), en particulier concernant les dispositions de gouvernance des produits d'assurance, de rémunération et de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette publication fait suite au constat de pratiques divergentes dans l'application de cette norme parmi les différents acteurs de l'assurance.

L'ACPR énonce ainsi un ensemble d'actions pratiques permettant de cibler le marché, définir les stratégies de distribution, tester et surveiller les produits d'assurance. Elle souligne l'importance de préciser les clients cibles et de prévenir les conflits d'intérêts, dans le but de répondre aux besoins des clients et de réduire les risques de mauvaise commercialisation. Cette recommandation couvre l'ensemble du processus, impliquant concepteurs et distributeurs. Son objectif global est d'améliorer la transparence, la protection des clients et la qualité des produits d'assurance, tout en respectant la directive européenne en vigueur.

Cette recommandation sera effective dès le 1^{er} janvier 2024.

LES EVENEMENTS À VENIR

➤ Retrouvez l'ensemble de nos évènements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.



FORSIDES

Solutions actuarielles

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :
T. 01 42 97 91 70
communication@forsides.fr
4, rue du Général Foy • 75008 Paris

LES DERNIERS ACTU' AIR :

Actu' Air n°155 : [Juillet 2023](#)
Actu' Air n°154 : [Juin 2023](#)